



Accident travail indemniter

Par **lartiste13003**, le **14/11/2011** à **00:03**

Bonjour,voila j ai eu un accident de travail il y a de sa 9 mois ma main ses retrouver coincer ds une machine et j ai eu l index amputer et le magueur et aureculaire broyer .suite a sa l inspecteur du travail ma comfirmer faute inexcusable de mon entreprise cause machine defectueuse je voudrais savoir lors de mon jujement les indemniter que je pourais demende lors de mon jujement merci a tous rnPS.si je demende par exemple un somme de 487000 euro jai le droit ou pas

Par **pat76**, le **22/11/2011** à **18:42**

BonjourrrnVous avez un avocat?rrnIl faut voir avec lui jusqu'à quel montant d'indemnisation vous pouvez demandé.

Par **lartiste13003**, le **23/11/2011** à **00:16**

merci de votre reponse voila jai vu ds d autre forum de personne ds le meme cas que moi on demender 600000 euro et lautre 480000 voila ses pour sa que je pose cet question .vue que jai qun diplome de secretaire je pour plus travailler ds ma branche et vu les cequelle de ma main je pense que je pourais plus travailler apres 9 mois de reduc ma main se ferme pas pas de forece mon quinet ma dit quil il y aura plus damelioration .je pense que si je peu plus travail fo assurer met arrier quelle montant puije demender de damage interet vu la faute inexcusable merci a vous

Par **cloclo7**, le **25/11/2011** à **19:41**

Bonjour, L'indemnisation des préjudices corporels après un accident du travail et une faute inexcusable de l'employeur ne se fait pas selon les informations glanées sur internet. En effet, les conséquences des blessures que vous avez eu ne seront pas les mêmes selon les personnes et leur activité professionnelle. En effet, il doit y avoir une expertise judiciaire pour fixer blessures et leur conséquences médico-légales et ensuite les évaluer. Je vous conseille fortement de faire appel à un avocat ayant l'habitude du dommage corporel lequel pourra vous conseiller et vous assister lors de cette procédure. Cordialement